

Au 1^{er} janvier 2023, plus de 16 000 sportifs sont inscrits sur l'une des listes du ministère chargé des sports dont 13 600 sont âgés de 16 ans ou plus. Parmi eux, 2 600 sont inscrits en 2022-2023 dans une formation de l'enseignement supérieur en France, soit près d'un sportif listé sur cinq. Les étudiants sportifs inscrits sur liste ministérielle sont plus jeunes en moyenne que l'ensemble des étudiants, ils se distinguent également par un meilleur niveau scolaire antérieur et une origine sociale légèrement plus favorisée. Ils sont majoritairement inscrits au sein d'une formation universitaire LMD et plus particulièrement en licence générale « sciences et techniques des activités physiques et sportives ». Dans les formations universitaires de licence générale ou master, les sportifs obtiennent plus souvent leur diplôme en un nombre minimal d'années que l'ensemble des étudiants.

Mens sana in corpore sano : le sport de haut niveau dans l'enseignement supérieur français

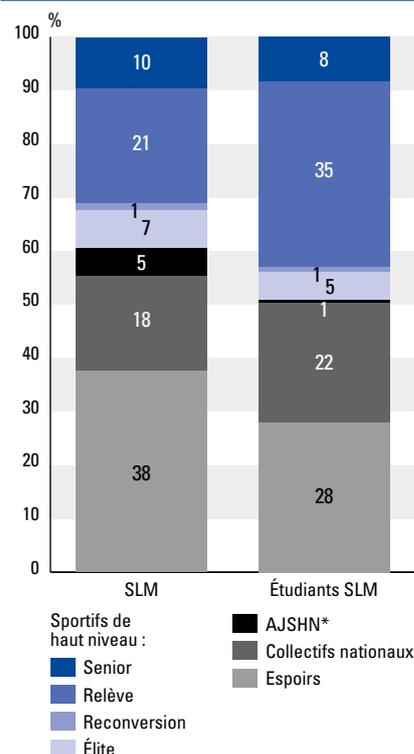
Que recouvre le sport de haut niveau dans l'enseignement supérieur français ?

Les disciplines sportives de haut niveau en France sont régies par un système qui reconnaît et soutient les athlètes qui excellent dans leur sport respectif. Le ministère chargé des sports arrête plusieurs listes comprenant sept catégories (*encadré : Listes ministérielles du sport de haut niveau*) : la liste des sportifs de haut niveau (SHN) répartis en 4 catégories (relève, senior, élite, reconversion), celle des espoirs, celle des collectifs nationaux et la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau. Dans cet article, nous rassemblerons sous la dénomination « sportifs inscrits sur liste ministérielle » (SLM) l'ensemble des personnes inscrites sur ces listes. Si ces dernières bénéficient automatiquement du statut de sportif de haut niveau dans les établissements de l'Enseignement supérieur, elle couvre une population plus large que celle relative au code du sport qui ne concerne que la liste des sportifs de haut niveau. Enfin, d'autres étudiants, non-inscrits sur une de ces listes, peuvent aussi bénéficier de ce statut, au sens de l'enseignement supérieur, au sein de leur formation et selon des critères définis par chacun des établissements. Ils ne sont pas comptabilisés dans cette étude.

Parmi les athlètes recensés sur ces listes ministérielles, environ 2 600, soit près d'un

sur cinq, sont inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur et la moitié d'entre eux relèvent des listes de sportifs de haut niveau. Ils appartiennent plus souvent (35 %) à la catégorie « Relève » que l'ensemble des SLM (21 %) (*graphique 1*) et également un peu plus souvent à la catégorie « Collectifs nationaux » (22 % contre 18 %).

GRAPHIQUE 1 - Répartition des étudiants inscrits sur liste ministérielle par catégorie de liste (en %)

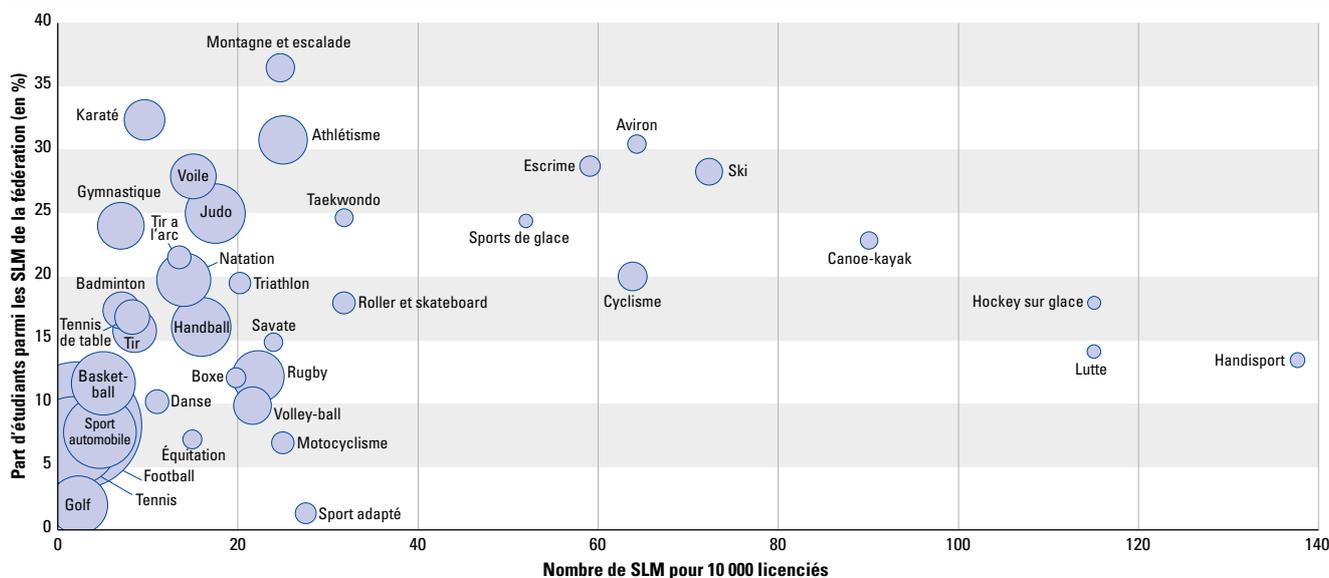


*Arbitres et juges sportifs de haut niveau

Champ : France entière

Source : Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS), traitement SiES

GRAPHIQUE 2 - Nombre de SLM pour 10 000 licenciés et part d'étudiants parmi les SLM des fédérations présentant des effectifs de licenciés supérieurs à 20 000 (en %)



Champ : France entière

Source : Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS), traitement SIES

Listes ministérielles du sport

Le sport de haut niveau est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires. Il faut d'abord pratiquer une discipline sportive reconnue de haut niveau par arrêté du ministre chargé des sports pour une période renouvelable de quatre années à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) d'été ou d'hiver. Pour l'olympiade 2017-2020, 161 disciplines sont reconnues de haut niveau, réparties dans 59 fédérations.

Deux fois par an, le ministre chargé des sports arrête, au vu des propositions des fédérations, la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau (article L. 221-2 du code du sport). Il arrête dans les mêmes conditions la liste des sportifs espoirs et celle des sportifs des collectifs nationaux. Ainsi trois listes de sportifs sont arrêtées, comprenant sept catégories au total :

- Sportifs des collectifs nationaux : cette liste regroupe notamment les sportifs qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de référence, qui sont considérés

comme des partenaires d'entraînement, qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière ou qui sont considérés par le directeur technique national comme des sportifs à fort potentiel ;

- Sportifs espoirs : sont inscrits sur cette liste les sportifs présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national placé auprès de la fédération concernée mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau ;

- Sportifs de haut niveau : comprenant les catégories élite, senior, relève, reconversion. Sont inscrits sur cette liste les sportifs ayant réalisé des performances dans des compétitions de référence ;

- Arbitres et juges sportifs de haut niveau.

Pour les étudiants inscrits sur l'une de ces listes, des aménagements de scolarité sont prévus (Bulletin officiel n° 23 du 5 juin 2014).

Les étudiants sont inscrits dans les catégories « Senior » et « Reconversion » dans des proportions similaires à l'ensemble des SLM. En revanche, ils appartiennent moins souvent aux catégories « Espoirs » (28 % contre 38 %), « Élite » (5 % contre 7 %) et surtout « Arbitres et juges sportifs de haut niveau » (moins de 1 % contre plus de 5 %). Ces différences s'expliquent en partie par les caractéristiques des SLM selon la catégorie de liste ministérielle à laquelle ils appartiennent. En effet, les arbitres et juges ont en moyenne 48 ans (*annexe 1*), les « élites » ont en moyenne 30 ans et les « espoirs » 18 ans ; ces derniers sont donc encore pour partie dans l'enseignement scolaire et non dans l'enseignement supérieur. À l'inverse, les SLM inscrits dans les

catégories « Relève » et « Collectifs nationaux » sont davantage en âge d'être étudiants puisque les âges moyens des SLM appartenant à ces catégories sont respectivement de 22 ans et 24 ans.

La Fédération française d'athlétisme compte le plus d'étudiants SLM

Les fédérations sportives en France couvrent de nombreuses disciplines. La fédération rassemblant le plus de licenciés au cours de la saison 2021-2022 est la Fédération française de football, avec plus de 2 millions de licenciés, suivie par la Fédération française de tennis avec un peu plus d'1 million de licenciés (*annexe 2*).

Pour autant, toutes les disciplines sportives ne sont pas reconnues de haut niveau et toutes les fédérations sportives n'ont pas nécessairement des disciplines sportives de haut niveau. Un arrêté du ministre chargé des sports en fixe la liste (*encadré : Listes ministérielles du sport de haut niveau*) pour une période renouvelable de quatre années à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) d'été ou d'hiver. Par ailleurs, le statut de sportif de haut niveau est plus ou moins répandu selon les fédérations. Dans les fédérations où le sport professionnel est le plus développé comme le football, le basketball ou le tennis, les SLM sont proportionnellement beaucoup moins nombreux (*graphique 2*). Cinquième fédération sportive avec près de 470 000 licenciés, le

judo est la fédération rassemblant le plus de SLM avec 821 licenciés inscrits sur une des listes ministérielles de sportifs. Le Rugby, neuvième fédération en terme de licenciés arrive à la deuxième place en nombre de SLM.

La fédération rassemblant le plus d'étudiants SLM est la Fédération française d'athlétisme. Elle dénombre 233 licenciés étudiants SLM. Elle est suivie par la Fédération française de judo (205 étudiants SLM). Les autres disciplines où les étudiants SLM sont les plus nombreux sont le ski, le cyclisme, le handball, la voile et la natation. En proportion, la Fédération française de montagne et escalade compte 37 % d'étudiants parmi ses SLM ; la Fédération française d'athlétisme en compte 31 %. Les fédérations de voile, de judo et de gymnastique comptent aussi autour d'un quart d'étudiants parmi leurs SLM. Rapportés au nombre de licenciés, ce sont par exemple dans les fédérations de ski ou de cyclisme que se trouve le plus grand nombre de SLM. À l'inverse pour des sports très médiatisés et dont les ressources financières sont abondantes, comme le football ou le basket, les parts de SLM parmi l'ensemble des licenciés, comme les parts d'étudiants parmi les SLM, sont très faibles. En effet, les jeunes athlètes y connaissent des perspectives de débouchés de carrières plus nombreuses et profitables dans leur sport de prédilection que via les études académiques.

Les étudiants SLM présentent en moyenne un meilleur profil scolaire

Contrairement à l'ensemble des étudiants, moins de la moitié (45 %) des étudiants SLM sont des femmes (tableau 1). Les étudiants SLM sont tout de même plus souvent des femmes que l'ensemble des SLM (39 %) ou que l'ensemble des licenciés¹ (33 %). Dans l'ensemble, les étudiants SLM sont un peu moins âgés que les autres étudiants. Si 51 % d'entre eux ont moins de 20 ans contre 49 % pour l'ensemble des étudiants, la différence d'âge est importante au-delà de

1. D'après l'Insee Première d'avril 2024, « Panorama des licences sportives dans les fédérations olympiques de Paris 2024 » : 33 % des licenciés des fédérations sportives olympiques d'été sont des femmes, 42 % des licenciés des fédérations sportives olympiques d'hiver et 30 % des licenciés des fédérations sportives non olympiques.

TABLEAU 1 - Caractéristiques des inscrits en 2022-2023 selon le statut SLM (en %)

	Ensemble des étudiants	Etudiants SLM
Femmes	55,8	44,6
Age		
Moins de 18 ans	1,0	0,1
Entre 18 et 20 ans	47,5	51,2
Entre 21 et 24 ans	35,0	38,4
25 ans ou plus	16,4	10,3
Néo-bacheliers	18,3	31,4
Type de baccalauréat		
Général	75,6	87,1
Technologique	8,9	8,7
Professionnel	2,5	1,5
Non bachelier ou inconnu	13,1	2,7
Mention au baccalauréat		
Très bien	13,7	14,7
Bien	20,5	24,4
Assez bien	24,8	31
Passable	21,4	27,3
Non bachelier ou inconnue	19,5	2,7
Age au baccalauréat		
À l'heure ou en avance	75,5	84,3
En retard d'un an	9,6	11,0
En retard de plus d'un an	2,7	0,6
Non bachelier ou inconnu	12,3	4,1
Origine sociale		
Très favorisée	31,4	36,9
Favorisée	10,0	10,5
Assez défavorisée	18,0	17,4
Défavorisée	14,2	8,1
Non réponse	26,4	27,1

Champ : France entière

Source : Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS), traitement SIES

TABLEAU 2 - Formations suivies par les étudiants SLM inscrits en 2022-2023 (en %)

Formation suivie	Niveau					Total
	Bac/Bac + 1	Bac + 2	Bac + 3	Bac + 4	Bac + 5 ou plus	
BTS, DUT/BUT	5,4	5,3				10,7
CPGE, Écoles	6,4	3,4	3,8	2,6	2,2	18,3
Cursus LMD (hors santé)	29,4	12,5	10,0	3,5	2,5	57,8
Formations de santé (MMOPK)	1,4	1,7	2,0	1,3	1,1	7,5
Autres formations	1,9	1,1	ns	1,4	ns	5,6
Total	44,4	24,0	16,4	8,8	5,7	100,0

ns : non significatif (effectif insuffisant)

Champ : France entière

Source : Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS), traitement SIES

25 ans. Alors qu'un étudiant SLM sur dix seulement est âgé de 25 ans ou plus, c'est le cas d'un étudiant sur six (16 %). En lien avec ces différences d'âge, les étudiants SLM sont plus souvent néo-bacheliers (31 %) que l'ensemble des étudiants (18 %).

Les étudiants SLM présentent aussi de meilleurs profils scolaires que l'ensemble des étudiants : ils sont plus souvent titulaires d'un baccalauréat général (87 % contre 76 %), ont plus souvent obtenu une mention à leur baccalauréat, quelle que soit la mention observée, et sont plus fréquemment « à l'heure » ou en avance au baccalauréat (84 % contre 76 %). L'origine sociale des étudiants SLM est plus favorisée en

moyenne que celle de l'ensemble des étudiants. Toutes choses égales par ailleurs, ces constats se vérifient. Les bacheliers non généraux, sans mention, en retard au baccalauréat ou issus de milieux sociaux qui ne sont pas « très favorisés » ont une probabilité plus faible d'être SLM (annexe 3).

Les étudiants SLM sont majoritairement inscrits en licence générale et plus particulièrement en licence STAPS

Près de six étudiants SLM sur dix (58 %) sont inscrits au sein d'une formation du

curcus LMD en 2022-2023 (tableau 2). En comparaison, deux étudiants sur cinq sont inscrits au sein d'une formation du cursus LMD (41 %, annexe 4). Plus particulièrement, près de trois étudiants SLM sur dix (29 %) sont inscrits en 1^{re} année de licence, contre moins d'un sur dix parmi l'ensemble des étudiants. De manière générale, 44 % des étudiants SLM sont inscrits dans une formation de niveau baccalauréat ou bac +1. Près d'un étudiant SLM sur cinq (18 %) est inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles ou en école d'ingénieur ou de management, le plus souvent en première année. Enfin, près de 8 % des étudiants SLM sont inscrits en études de santé (filières médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie), dont plus de la moitié (57 %) pour préparer un diplôme d'État de kinésithérapie.

Parmi les étudiants SLM inscrits en licence générale en 2022-2023, une majorité (59 %) est inscrite dans une licence relevant de

la discipline « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS, tableau 3) alors qu'ils ne sont que 6 % parmi l'ensemble des étudiants inscrits en licence. Parmi les étudiants SLM inscrits en master en 2022-2023, un peu moins de la moitié se partage entre les disciplines STAPS (23 %) et le cursus « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF 24 %). Parmi l'ensemble des étudiants inscrits en master, près d'un sur cinq est inscrit en Sciences humaines et sociales (SHS 19 %).

Les étudiants SLM inscrits en L1 sont plus souvent néo-bacheliers que les autres étudiants

Parmi les étudiants SLM inscrits en licence générale en 2022-2023, 59 % sont inscrits en L1. Parmi eux, 72 % ont obtenu leur baccalauréat à la session 2022 (tableau 4) et 24 % étaient déjà inscrits en L1 ou dans

une autre formation de niveau bac +1 en 2021-2022 (annexe 5). Parmi l'ensemble des étudiants inscrits en L1 en 2022-2023, 60 % ont obtenu leur baccalauréat à la session 2022, 28 % étaient déjà inscrits en L1 ou dans une autre formation de niveau bac +1 en 2021-2022.

Les étudiants SLM inscrits en L1 de STAPS sont 75 % à avoir obtenu leur baccalauréat à la session 2022, contre 70 % parmi l'ensemble des étudiants en L1 de STAPS. Ainsi, en moyenne, les étudiants SLM inscrits en L1 en 2022-2023 ont obtenu leur baccalauréat plus récemment que les autres étudiants et sont moins souvent des redoublants que les autres étudiants. Ces constats se vérifient, au sein de la filière STAPS, plébiscitée par les étudiants SLM.

Les étudiants SLM mettent moins de temps que les autres à obtenir une licence ou un master

À la session 2022, environ 200 sportifs inscrits sur liste ministérielle en 2023 ont obtenu un DUT, une licence ou un master. Parmi ces diplômés, un quart ont obtenu un DUT, plus de la moitié une licence (générale ou professionnelle) et un peu moins d'un sur cinq un master (y compris MEEF) (tableau 5). En moyenne, les SLM diplômés de licence ou master à la session 2022 ont mis moins de temps que les autres à obtenir leur diplôme après l'obtention de leur baccalauréat. En effet, 77 % des SLM diplômés de licence avaient obtenu leur baccalauréat 3 ou 4 ans auparavant contre 70 % pour l'ensemble des diplômés de licence.

TABLEAU 3 - Discipline des étudiants SLM inscrits en Licence générale ou en Master en 2022-2023 (en %)

Discipline	Licence générale		Master	
	Etudiants SLM	Ensemble étudiants	Etudiants SLM	Ensemble étudiants
Sciences économiques, gestion	6,9	12,2	11,4	15,9
Droit, sciences politiques	5,7	16,3	12,1	15,7
Lettres, Langues, Arts	4,4	18,2	1,3	8,9
SHS	8,4	22,3	8,7	19,4
STAPS	58,6	6,4	22,8	1,8
SVT	6,2	8,4	8,1	9,0
Sciences fondamentales et applications	9,8	16,2	11,4	15,2
MEEF			24,2	14,2
Total	100	100	100	100

SHS : Sciences Humaines et Sociales ; STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives ; SVT : Sciences de la Vie et de la Terre ; MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Champ : France entière

Source : Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS), traitement SIES

TABLEAU 4 - Ancienneté du baccalauréat détenu par les étudiants SLM inscrits en licence générale en 2022-2023 selon le niveau

		Etudiants SLM			Ensemble étudiants		
		L1	L2	L3	L1	L2	L3
Ensemble	Néo-bacheliers (session 2022)	72,4	-	-	59,6	-	-
	Baccalauréat obtenu 1 an auparavant (session 2021)	19,3	51,4	-	19,8	50,8	-
	Baccalauréat obtenu 2 ans auparavant (session 2020)	3,8	29,9	48,6	6,6	22,0	43,1
	Baccalauréat obtenu 3 ans auparavant (session 2019)	1,5	8,4	22,9	2,8	8,5	21,4
	Baccalauréat obtenu plus de 3 ans auparavant, non bacheliers, session inconnue	3,0	10,3	28,5	11,2	18,7	35,5
	Total	100	100	100	100	100	
STAPS	Néo-bacheliers (session 2022)	75,3	-	-	69,7	-	-
	Baccalauréat obtenu 1 an auparavant (session 2021)	18,9	57,1	-	22,6	55,7	-
	Baccalauréat obtenu 2 ans auparavant (session 2020)	2,8	25,5	52,1	4,4	28,9	54,8
	Baccalauréat obtenu 3 ans auparavant (session 2019)	0,4	7,6	20,5	1,0	8,0	24,1
	Baccalauréat obtenu plus de 3 ans auparavant, non bacheliers, session inconnue	2,6	9,8	14,5	2,3	7,4	21,1
	Total	100	100	100	100	100	

Lecture : Parmi les SLM inscrits en L1 en 2022-2023, 72 % sont néo-bacheliers. Ce n'est le cas que pour 60 % de l'ensemble des étudiants inscrits en L1 en 2022-2023.

Champ : France entière

Source : Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS), traitement SIES

TABLEAU 5 - Répartition des SLM 2023, diplômés à la session 2022, par diplôme et ancienneté du baccalauréat détenu

	SLM diplômés	Ensemble diplômés
Diplômés de DUT	25	12
Baccalauréat obtenu 2 ans auparavant (session 2020)	48	74
Baccalauréat obtenu 3 ans auparavant (session 2019)	36	17
Baccalauréat obtenu plus de 3 ans auparavant	16	10
Diplômés de Licence	59	50
Baccalauréat obtenu 3 ans auparavant (session 2019)	52	48
Baccalauréat obtenu 4 ans auparavant (session 2018)	26	22
Baccalauréat obtenu plus de 4 ans auparavant	20	30
Diplômés de Master	16	38
Baccalauréat obtenu 5 ans auparavant (session 2017)	29	28
Baccalauréat obtenu 6 ans auparavant (session 2016)	29	21
Baccalauréat obtenu plus de 6 ans auparavant	42	51

Lecture : Parmi les SLM 2023 ayant obtenu un DUT, une licence ou un master à la session 2022, 25 % ont obtenu un DUT. Parmi les SLM 2023 diplômés d'un DUT à la session 2022, 48 % avaient obtenu en 2 ans.

Champ : France entière

Source : Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS), traitement SIES

TABLEAU 6 - Principales universités où sont inscrits les étudiants SLM en 2022-2023 (en %)

Etablissement	Part
Université Grenoble Alpes	9,3
Université de Bordeaux	4,6
Université Savoie Mont Blanc	3,8
Université Paris-Est Créteil	3,5
Université Aix-Marseille	3,4
Université Paris Saclay	3,0
Université de Montpellier	2,8
Université de Lorraine	2,4
Université Côte d'Azur	2,4
Université Toulouse 3 - Paul Sabatier	2,4
Nantes Université	2,0

Champ : France entière

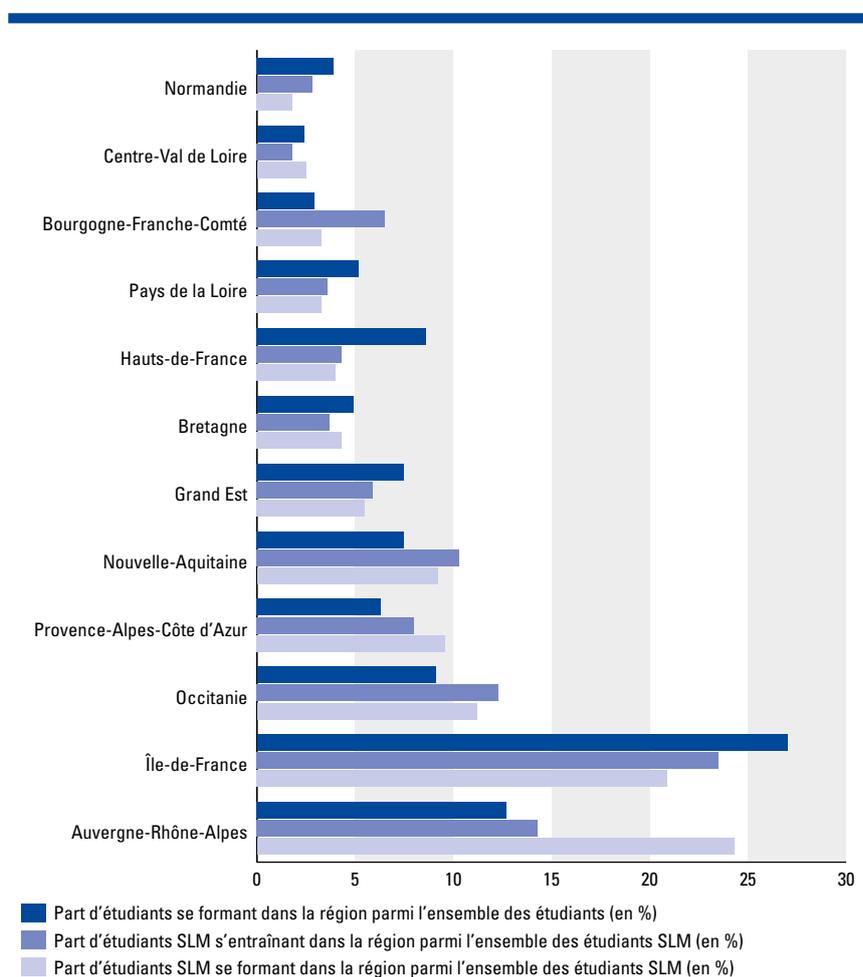
Source : Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS), traitement SIES

De même, 58 % des SLM diplômés de master avaient obtenu leur baccalauréat 5 ou 6 ans auparavant contre 49 % pour l'ensemble des diplômés de master. En revanche, 85 % des SLM diplômés de DUT avaient obtenu leur baccalauréat 2 ou 3 ans auparavant contre 90 % pour l'ensemble des diplômés de DUT.

Des universités spécialisées dans l'accueil des SLM selon les disciplines sportives

Certaines régions sont plus propices à la pratique de certains sports, soit pour des raisons géographiques (disciplines liées à la mer ou à la montagne) soit parce que le niveau y est globalement plus élevé (région Occitanie pour le Rugby par exemple). Les universités se sont donc naturellement spécialisées dans l'accueil de certaines disciplines. Par exemple, 38 % des étudiants SLM inscrits à l'Université Grenoble Alpes et 66 % de ceux inscrits à l'Université Savoie Mont Blanc sont licenciés à la Fédération française de ski (*annexe 6*). Ainsi, 49 % des étudiants SLM pratiquant le ski sont inscrits à l'Université Grenoble Alpes et 34 % à l'Université Savoie Mont Blanc. En outre, 16 % des étudiants SLM inscrits à l'Université Aix-Marseille pratiquent la voile; ainsi, 12 % des étudiants SLM pratiquant la voile sont inscrits à l'Université Aix-Marseille. De même, 16 % des étudiants SLM inscrits à l'Université Toulouse 3 pratiquent le rugby; ainsi, 11 % des étudiants SLM pratiquant le rugby sont inscrits à l'Université Toulouse 3. Dans l'ensemble,

GRAPHIQUE 3 - Part d'étudiants SLM étudiant et s'entraînant par région (en %)



NB : 1,8 % des étudiants SLM se forment dans les DOM et 2,7 % s'entraînent dans les DOM ou à l'étranger.

Champ : France métropolitaine

Source : Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS), traitement SIES

7 % des étudiants SLM pratiquent le ski, 4 % la voile et 4 % le rugby. Les établissements recensant le plus d'étudiants SLM inscrits sur listes ministérielles en 2022-2023 sont l'Université Grenoble Alpes (9,3 %) et l'Université de Bordeaux (4,6 %, *tableau 6*). Le statut de

sportif de haut niveau au sein des universités est accordé d'emblée aux étudiants qui sont inscrits sur les listes du ministère chargé des sports mais aussi à d'autres étudiants de très bon niveau dans leur discipline sportive, selon des critères définis par les établissements. Ce statut offre des

droits mais aussi des devoirs qui sont définis par chaque établissement (*encadré : Aménagements proposés par les établissements*).

Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France accueillent près de la moitié des étudiants SLM

Près d'un quart des étudiants SLM étudie dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (24 %, *graphique 3*) et plus de 20 % dans la région Ile-de-France. Parmi l'ensemble des étudiants auverhonalpin, les étudiants SLM représentent seulement 0,2 % des étudiants. Il s'agit pourtant de la région accueillant le plus d'étudiants SLM en proportion (*annexe 7*).

Près d'un quart des étudiants SLM s'entraîne dans la région Île-de-France (23,5%). Parmi eux, 45 % déclarent s'entraîner principalement à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) et 12 % au sein d'un centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS). L'INSEP est un centre d'entraînement et de préparation olympique et paralympique de référence pour les équipes de France. Le cœur de métier de l'INSEP est l'accompagnement des sportifs et de leur encadrement, en proposant notamment des installations et des équipements sportifs de très grande qualité. Les CREPS sont des établissements publics locaux de formation placés sous tutelle de l'État et des régions. Leurs missions sont la formation initiale et continue des animateurs et des entraîneurs dans les

domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, l'accueil des sportifs nationaux et régionaux et la promotion du sport santé et du sport pour tous. Les régions Normandie et Centre-Val de Loire sont les régions présentant les parts les plus faibles d'étudiants SLM s'entraînant ou se formant dans la région. Une faible proportion (3 %) des étudiants SLM inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français s'entraîne dans les DROM ou à l'étranger. À l'échelle nationale, un quart des étudiants SLM s'entraîne principalement au sein d'un CREPS.

**Justine Klipfel,
MESR-SIES**

Aménagements proposés par les établissements

La plupart des universités et d'autres établissements de l'enseignement supérieur proposent des programmes spécialement conçus pour les sportifs inscrits sur liste ministérielle (SLM) et les sportifs de bon niveau (SBN) dont la liste est arrêtée localement par des comités compétant selon des critères de performance.

Ces programmes offrent aux sportifs un suivi individualisé pour leur permettre de concilier réussite académique et réussite sportive. Leurs études sont aménagées avec un accompagnement pédagogique sur mesure organisé avec un tuteur académique (étalement éventuel de la scolarité, horaires flexibles, enseignements transversaux, possibilités de cours à distance, modalités d'examen particulières, bonifications sous forme d'ECTS...). Ces étudiants bénéficient aussi d'aides logistiques, d'un suivi médical et d'un accès à une préparation physique ou mentale.

En contrepartie, les sportifs représentent leurs établissements dans des compétitions universitaires et participent à des actions promotionnelles ou différents événements autour de la pratique sportive.

Dans les universités, le plus souvent, un référent sport de haut niveau ou une équipe dédiée sont aussi en charge de l'accueil et du suivi des étudiants SLM et SBN, généralement au sein des services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS).

De manière plus générale, les établissements d'enseignement supérieur s'impliquent dans la pratique sportive des étudiants, en proposant, via les SUAPS, des activités pour tous. Ainsi, lors de l'année 2021-2022, plus de 370 000 étudiants ont pratiqué un sport en université, près de 40 000 d'entre eux ont pu participer à des compétitions universitaires et un peu moins de 8 000 étudiants étaient considérés comme sportifs de haut niveau ou de bon niveau par leur université².

Sources de données

Les données concernant les étudiants mobilisées dans cette note sont issues du MESR-SIES/Système d'information SISE et des enquêtes menées par le SIES (service statistique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) auprès des établissements d'enseignements supérieurs (université, écoles d'ingénieurs, de commerces, etc.), des données sur les sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) dans les lycées collectées par le MEN-MESR-DEPP, des enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture. Les données issues du MESR-SIES couvrent environ 94 % de l'ensemble des étudiants en France. Ne sont pas recensés les étudiants en formation

sociale et les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

Les données sur les sportifs inscrits sur liste ministérielle sont issues du Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS) qui recense tous les sportifs en lien avec le haut niveau (sportifs listés ou inscrits dans une structure du projet de performance fédéral des fédérations). Le PSQS est un outil de gestion et de suivi des performances des sportifs de haut niveau sous maîtrise d'ouvrage du Ministère des sports, de l'INSEP (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance) et de l'ANS (Agence nationale du sport).

². Enquête de la DGESIP sur la vie étudiante à laquelle ont répondu 73 universités.

Pour en savoir plus

- Anne Clément, Casteran-Sacreste Bénédicte, Mauroux Amélie (Injep), Brunet Laurent, Jollivet Justine, Levasseur Stéphane (Insee), *Insee Première* n° 1992 – « [Panorama des licences sportives dans les fédérations olympiques de Paris 2024](#) », avril 2024
- Anne Clément, Fiche INJEP 2023/05 – « [Les licences annuelles des fédérations sportives en 2022](#) », septembre 2023
- [Repères et Références Statistiques 2023](#), Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, fiches 6.01 et 6.02
- Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, madame la ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques – [Le développement de la pratique sportive étudiante](#) n° 21-22 352A, janvier 2023
- Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, madame la ministre déléguée chargée des Sports – [Évaluation du suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau](#), 2020-148, décembre 2020
- Papin Bruno, Viaud Baptiste, « [Sportif sinon rien? Les destins scolaires des élites sportives engagées dans des études supérieures](#) », *Sociologie*, 2018/3 (vol. 9), p. 235-252.
- « Statuts des sportifs », Rapport de monsieur le professeur Jean-Pierre Karaquillo – remis au secrétaire d'État aux sports : monsieur Thierry Braillard, février 2015
- « Le développement du Sport à l'Université », Rapport de monsieur le professeur Gérard Auneau & monsieur Stéphane Diagana – remis aux ministres : madame Valérie Pécresse, madame Roselyne Bachelot-Narquin, monsieur Bernard Laporte - juillet 2008